

CHUZELLES

informations



Juillet - Août 2007

n° 91

Le mot du maire....



Tout d'abord, une pensée pour Monsieur André MEUNIER qui vient de nous quitter. Fidèle porte drapeau de la F.N.A.C.A, il était toujours présent parmi nous lors des cérémonies au monument aux morts.

En cette fin d'été, le bilan des pluies et orages s'est encore alourdi le 21 août 2007 avec des précipitations de 60 à 75 mm en $\frac{3}{4}$ d'heure, sur la partie ouest du village. Depuis mi-mai, on estime en moyenne à 550 mm la quantité d'eau tombée sur notre commune, avec localement de grandes disparités. Les dégâts occasionnés par ces précipitations ont été rapidement réparés par les employés communaux et les agents de la C.A.P.V. Toutefois certains travaux très importants (voirie, réseaux) nécessiteront des délais d'intervention plus longs (plusieurs mois voire années). En se rendant sur place, nous avons pu constater le désarroi des personnes ayant subi des dégâts matériels. Un courrier leur a été adressé afin de mesurer l'ampleur des préjudices subis et de solliciter le classement de la commune en "état de catastrophe naturelle" auprès de Monsieur le Préfet. Ces renseignements obtenus serviront également de base de réflexion pour la définition de dispositifs collectifs permettant de limiter les conséquences si des événements similaires se renouvelaient.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée, les enfants ont pu apprécier à la fois les nouveaux jeux de cours (vélos, trottinettes...) et les nouvelles installations sportives. Le maire a souhaité la bienvenue aux 5 nouveaux enseignants.

La commune de Chuzelles va ré-ouvrir sa bibliothèque. Les élus avaient depuis des années la volonté d'offrir à nouveau ce service à la population, comblant ainsi le manque occasionné par l'arrêt de l'ancienne structure associative. Des locaux ont été libérés récemment à cet effet. Après des travaux d'aménagement intérieur, la commission bibliothèque, composée de bénévoles, de personnel communal et d'élus, a organisé son installation. Je vous invite tous à venir la découvrir à partir du samedi 20 octobre.

Je demande également aux chuzellois de se retrouver nombreux pour notre traditionnelle journée de nettoyage de la commune, le samedi 27 octobre, moment important pour notre environnement. Comme chaque année, les enfants des écoles participeront à cette action de sensibilisation au respect de l'environnement.

**Gilles BOURGUIGNON, Maire de Chuzelles
et son conseil municipal**

ont le plaisir de vous convier à l'inauguration de la bibliothèque municipale,



**Samedi 20 octobre 2007 à 11h00.
Portes ouvertes à partir de 8h30**



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2007

L'an deux mille sept, le vingt juillet, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2007

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CASTRO, NAVARRO,
Mmes : AURIC, CARRET, MOREL, PRAS, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSES : D. BROUZES donne pouvoir à M. MOREL
A. GODET donne pouvoir à MT. CARRET
MT. ODRAT donne pouvoir à A. SYLVAIN

ABSENTS : G. DI RUZZA
D. CAMUZET

SECRETARE : M. MOREL

La séance est ouverte à dix neuf heures.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2007 :

Ce compte-rendu est approuvé par 11 voix POUR et 2 abstentions

◆ DELIBERATIONS

N°39 : Décision modificative budget communal n°2 :

Suite à l'achat d'un terrain, la commune a sollicité un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne.

L'échéance de cet emprunt n'étant pas connue au moment du vote du budget primitif 2007, il y a lieu de procéder à des ajustements comptables afin d'honorer la première échéance fixée au 25 novembre 2007.

♦ Section de fonctionnement :

. Recettes : sur le compte 74122 : + 20 634 €

. Dépenses : sur le compte 668 : + 3 351 €

. Dépenses : sur le compte 023 : + 17 283 €

Soit un total de 20 634 € en recettes et en dépenses

♦ Section d'investissement :

. Recettes : sur le compte 021 : 17 283 €

. Dépenses : sur le compte 1641 : 17 283 €

Soit un total de 17 283 € en recettes et en dépenses

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°40 : Règlement intérieur de la bibliothèque municipale

La commission « bibliothèque » donne lecture du règlement intérieur. Celui-ci mentionne les horaires d'ouverture, les conditions de fonctionnement et de prêt.

La liste des bénévoles et des élus assurant un fonctionnement régulier du service est annexée à ce règlement intérieur.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le règlement intérieur et approuve à l'unanimité la liste des bénévoles et des élus.

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et décide de délibérer. N°41 : Décision modificative budget communal n°3

En vu de l'ouverture prochaine de la bibliothèque, il convient de procéder à un achat complémentaire de livres.

Il y a donc lieu de créditer le compte 6065 du budget communal de la somme de 3 000 €. Cette somme sera prélevée sur le compte 61521.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°42 : Demande de subvention pour la bibliothèque municipale :

Par délibération du 16 décembre 2005 et du 29 mars 2006, le Conseil Municipal avait sollicité respectivement une subvention au titre de la DGD et auprès du Conseil Général. Il y a lieu également de délibérer pour l'octroi de subvention auprès du Centre National du Livre.

Il convient de préciser d'une part que la superficie de la bibliothèque est de 101 m² et d'autre part que le Conseil Municipal a ouvert une ligne budgétaire spécifique de 6 000 € pour les acquisitions de documents.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire dans ce dossier.

N°43 : Choix du prestataire pour la fourniture et la livraison de repas au restaurant scolaire pour l'année 2007-2008 :

Par délibération du 21 mai 2007, le Conseil Municipal avait décidé de lancer une consultation en procédure adaptée pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire.

Après analyse des différentes propositions émises selon les critères mentionnés lors de la consultation, outre le prix et les conditions de livraison, une demande de repas a été faite auprès des prestataires.

Des représentants des parents d'élèves, du personnel communal et des élus ont participé à une dégustation « à l'aveugle » des différents menus proposés. La qualité ainsi que l'équilibre des menus ont été évalués. Une synthèse reprenant l'ensemble des propositions a permis de sélectionner la société SHCB.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le choix de ce prestataire par 10 voix POUR, 3 voix CONTRE et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document administratif et comptable se rapportant à ce dossier.

N°44 : Prix du ticket repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2007/2008 :

Par décret du 29 juin 2006, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

En tenant compte du tarif pratiqué par le nouveau prestataire pour la fourniture des repas, le coût du service s'élève à environ 7.65 €. Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation du prix du ticket repas pour l'année scolaire 2007/2008.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°45 : Transfert des résultats assainissement :

Par délibération du 26 mars 2007, le Conseil Municipal avait approuvé la reprise des résultats du budget assainissement dans le budget principal et le transfert des résultats à la CAPV.

Il convient à présent de matérialiser le transfert des résultats du service assainissement à la CAPV par la décision modificative qui suit :

- excédent de fonctionnement – dépenses compte 678 : 853.35 €
- excédent d'investissement – dépenses compte 1068 : 37 687.28 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°46 : Décision modificative budget communal n°4 :

Suite à un transfert de permis de construire début 2007, il y a lieu d'annuler le titre N°19 du bordereau 9 (budget assainissement 2006 - droit de raccordement à l'égout) par l'émission d'un mandat sur le budget communal au compte 673 d'un même montant, soit 5 200 €.

Par ailleurs, il convient de créditer ce même compte de la somme de 190 € pour rachat par la commune d'une concession au cimetière. Ces décisions engendrent l'opération comptable ci-dessous :

- virement du compte 61521 d'un montant de 5 390 € sur le compte 673.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°47 : Chemin rural :

Pour se rendre dans ses propriétés, un administré chuzellois passe en servitude sur un terrain propriété de la commune. Il demande la transformation de cette servitude en chemin communal.

La proposition faite, à savoir :

le propriétaire prend à sa charge l'opération de goudronnage de ce chemin et la commune s'engage à intégrer ce chemin lors du prochain inventaire,

a recueilli un avis favorable du propriétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour donner suite à ce dossier.

Etat de catastrophes naturelles :

Monsieur le Maire a adressé un courrier à Monsieur le Sous-Préfet pour demander que la commune soit reconnue en état de catastrophe naturelle suite aux fortes pluies de mai et juin 2007 (en particulier les 8 et 11 juin).

Une réunion à l'initiative de Monsieur le Sous-Préfet s'est tenue le 19 juillet en présence des Maires ou des représentants des communes concernées par des inondations. A l'issue de cette rencontre, il y a lieu de procéder à un recensement complet de tous les sinistres et d'adresser un courrier à Monsieur le Préfet de l'Isère (service SIDPC).

A ce jour, deux interrogations d'assureur sont parvenues en Mairie. Il y a lieu d'être prudent sur les déclarations, certaines incidences sur le montant des franchises dans le cadre d'un classement pourraient être relevées.

Rappel: les précédents arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris en novembre 1982, avril 1983, juin 1988, et octobre 1993.

N°48 : Taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux ENL (Engagement National pour le Logement) :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'article 26 de la loi portant engagement national pour le logement (ENL) du 13 juillet 2006, qui définit un ensemble de mesures fiscales pour favoriser la production de logements.

Le classement d'un terrain en zone constructible implique de lourdes conséquences financières pour les communes, qui doivent financer les équipements publics accompagnant cette ouverture. Dans le même temps, ce classement entraîne une plus-value parfois très importante, pouvant aller jusqu'à 100 fois le prix initial.

C'est pourquoi le législateur a souhaité instituer une taxe forfaitaire permettant de restituer aux communes une partie de la plus-value engendrée par l'ouverture d'un terrain à l'urbanisation.

Les communes peuvent donc, sous certaines conditions, instituer une taxe forfaitaire sur la première cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation ou par une carte communale dans une zone constructible.

Cette taxe s'applique aux cessions ayant généré une plus-value donnant lieu à taxation ou prélèvement en vertu, respectivement des articles 150 U et 244 bis A du CGI.

Cette taxe ne s'applique pas aux cessions de terrains exonérées d'imposition des plus-values, à celles portant sur des terrains classés constructibles depuis plus de dix-huit ans, ainsi qu'aux cessions ayant généré une moins-value.

Cette taxe s'élève à 10 % des 2/3 du prix de cession. Elle est payée par le cédant lors du dépôt de la déclaration.

Ces dispositions sont applicables aux cessions intervenues dès la parution du décret.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR, 1 abstention et 2 voix CONTRE, émet un avis favorable pour la mise en place de cette taxe sur la commune dès parution du décret et autorise le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, notamment la ou les contrats à intervenir, et plus généralement à faire le nécessaire.

La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

◆ COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNALES :

CAPV :

Monsieur le Maire donne lecture d'une copie du courrier que Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a transmis à Monsieur le Président du Conseil Général de l'Isère sur la proposition d'installation de la Maison du Département dans la Vallée de la Gère.

CAPV : Etude environnementale :

Cette étude a pour principal objet le recensement, la mise en commun et l'établissement d'un document unique pour le Pays Viennois portant sur les aspects environnementaux ainsi que sur les contraintes et servitudes existantes sur le site.

Des missions complémentaires pourront être diligentées pour la mise en évidence d'éléments particuliers de la faune ou de la flore de chacune des Vallées constituant le territoire de la CAPV.

Le Conseil Municipal charge Mme ODRAT référente de ce dossier et Mme SYLVAIN, suppléante.

CAPV : Schéma Petite Enfance de l'agglomération viennoise :

Le code de la Famille et de l'Action Sociale (article L 214-2) incite les collectivités territoriales à la « mise en place d'un schéma pluriannuel de développement des services d'accueil des enfants de moins de six ans ». Cette démarche s'inscrit dans le projet d'agglomération. Elle a été initiée en janvier 2006 après que les 18 communes du pays viennois eurent confiés le soin à la communauté d'agglomération de concevoir ce schéma à l'échelle de l'agglomération.

Le schéma petite enfance fait l'inventaire des équipements, recense l'état et la nature des besoins, précise les perspectives de développement pour la période 2008 – 2012. Lecture est faite des conclusions de l'état des lieux.

Il convient de présent de donner l'avis de la commune sur le projet de schéma présenté par la CAPV.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 11 voix POUR et 2 abstentions.

CAPV : opération OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) :

Lors de la réunion du comité de pilotage du 20 juin 2007, le cabinet H&D a présenté le bilan de son activité sur les trois premiers mois de l'OPAH.

Une cinquantaine de personnes ont été contactés. L'OPAH intercommunale s'étend sur une période de 3 ans, de 2007 à 2010. Concrètement, l'OPAH permet d'attribuer des aides financières pour la réalisation de travaux et d'accompagner gratuitement la préparation des projets et la constitution des dossiers.

Les aides peuvent financer jusqu'à 70 % du montant des travaux subventionnables. L'objectif est de réhabiliter plus de 300 logements, plus de 2 millions d'euros seront attribués dans le cadre de cette opération

◇ DIVERS :

ABEREAU :

Suite aux différents orages de mai et juin 2007, des travaux de curage ont été nécessaires. Le Syndicat des 4 Vallées ne prendra pas en charge la totalité des frais liés à ces travaux.

Le lancement des études concernant les travaux d'aménagement de l'Abereau n'a pas encore démarré, une des 3 communes concernées n'a pas encore délibéré. Elle a été relancée par la commune de Chuzelles.

Grippe aviaire :

Le 05 juillet 2007, les autorités sanitaires ont confirmé la présence du virus de l'influenza aviaire de type hautement pathogène H5N1 sur trois cygnes sauvages, trouvés morts sur un étang en Moselle.

Ce nouveau cas de grippe aviaire en France implique que les mesures de prévention existantes ainsi que notre vigilance soient renforcées en respectant les principes édictés par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments. Pour cette raison, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a décidé de faire passer le niveau de risque d'exposition de « modéré » à « élevé ».

Les mesures mises en œuvre sont d'application obligatoire et sont susceptibles, lorsqu'elles ne seront pas respectées, de faire l'objet d'un relevé d'infractions par les services de police ou de gendarmerie.

CIRIMI (comité pour l'information sur les risques industriels majeurs dans le département de l'Isère)

La société SPMR a organisé le 04 juillet 2007 une réunion de préparation d'une convention pour informer les riverains en cas d'incident ou d'accident survenant sur un site industriel. Le but de cette convention est de porter à la connaissance des riverains la méthodologie à suivre en cas d'incident ou d'accident. Suite à cette réunion, la convention a été établie puis adressée en Mairie pour signature.

Monsieur le Maire a donc signé cette convention qui peut être consultée en Mairie.

Parking ADVIVO

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'afin de résoudre les problèmes de stationnement au droit des logements locatifs aux Bourrelières, une rencontre a eu lieu en présence des responsables d'ADVIVO et de la Mairie.

A l'issue de cette réunion, il est proposé d'aménager quelques autres places de parking. Un premier devis est présenté et une participation communale est demandée.

Après discussion, le Conseil Municipal décide par 11 voix POUR et 2 abstentions de fixer la part de la commune à 2 000 €.

Le Conseil Municipal demande à ADVIVO de réglementer sérieusement le stationnement (affectation de places par exemple) et conditionne donc sa participation sous cette réserve.

Sécurité routière dans la traversée du village :

Une administrée a adressé un courrier pour faire part des problèmes de vitesse excessive et d'insécurité routière à la sortie des écoles. Le Conseil Municipal prend acte et transmet une copie de ce courrier à la gendarmerie et bien sûr à la policière municipale.

Travaux route des Folatières :

Le changement de canalisation d'eau potable a été effectué par le Syndicat des Eaux du Nord de Vienne, il reste à présent les travaux de dissimulation des lignes électriques par le SE 38, et d'aménagement par la CAPV.

Rangement du matériel d'une association :

En vu de la démolition du préfabriqué situé près des Poletières contenant du matériel entreposé par une association, il convient de trouver un nouveau lieu de rangement. Des propositions ont été émises mais ces dernières ne donnent pas satisfaction.

Une réflexion est engagée afin de trouver une solution.

REUNIONS – INVITATIONS :

Prochaines séances de Conseil Municipal, 19H00 :

- 14 septembre 2007
- 19 octobre 2007
- 19 novembre 2007
- 17 décembre 2007

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

Le Maire

G. BOURGUIGNON



INFORMATIONS COMMUNALES

C.C.A.S – Centre Communal d'Action Sociale

L'association « A LA VIE ACCOMPAGNER LES VIVANTS » est créée à l'initiative de personnes ayant subi le décès d'un proche et ayant fait le constat d'une carence de lieu d'écoute et de parole qui soit accessible à tous.

L'équipe s'étoffe de travailleurs sociaux, soignants, enseignants et de personnes sensibles à l'importance de ce sujet.

Cette association (loi 1901) a pour vocation d'intervenir, plus particulièrement mais pas exclusivement, sur Vienne et sur les communes de la communauté d'agglomération du pays Viennois (C A P V) en Isère (L'association la plus proche qui a pratiquement les mêmes buts est JALMAV, qui agit auprès des malades et de leur famille accompagnant les familles au-delà de la mort de leur proche....

Moyens d'actions :

Organisation de conférences/débats.

Organisation de groupes de paroles

Contact par téléphone et entretiens destinés à apporter une écoute bienveillante

Constitution d'un fond documentaire

Création d'un site, relais d'informations...

- Vous venez de perdre un être cher, de vivre un événement qui ravive chez vous la perte, l'association vous propose de prendre contact avec un membre du réseau en composant le :

06 31 00 23 34

Ou laissez vos coordonnées pour qu'un membre puisse vous rappeler

- Vous désirez rejoindre le réseau, vous êtes le / la bienvenue

Contactez le : **06 31 00 23 34**

Adresse mail : accompagner_vivants@yahoo.fr

Site internet : www.alavie.fr

HABITAT ET HUMANISME

Depuis plus de 20 ans, Habitat & Humanisme, favorise l'accès des plus démunis à un logement décent et accompagne ces personnes vers une véritable insertion

A Vienne, ouverture le premier octobre 2007 de la pension de famille « LA TRAILLE » (projet expérimental : acteur de sa vie et citoyen dans la ville), maison-relais au 40 rue Vimaine
21 logements dont 2 pour couples et 2 logements adaptés pour personnes handicapées soit 23 places
Ces logements sont destinés à des personnes isolées- fragiles mais autonomes- connues des services sociaux- ressources minima sociaux- âgées de 18 à 65 ans

Les dossiers seront présentés par les structures suivantes : CCAS - CAPV - Conseil Général - EMMAÛS- Secours Populaire



Don du sang

La prochaine collecte de sang aura lieu:

le lundi 22 octobre 2007 - salle de la mairie

de 16h00 à 19h30.

Ecoles

Nouvelles équipes enseignantes pour l'année 2007—2008

L'école maternelle accueille: 71 élèves

Classe des petits: Isabelle BORETTI
22 élèves

Classe des moyens: Claire SACHOT
25 élèves

Classe des grands: Danièle COUDRET
24 élèves

L'école élémentaire accueille: 121 élèves

CP : Eric ROISIN
26 élèves

CE1: Stéphanie ROLLIN
27 élèves

CE2: Stéphanie MESQUIDA
24 élèves

CM1: Marie-Pierre BRUGEVIN
Remplaçant: Lionel ABRY
25 élèves

CM2: Jean-François CLERC
25 élèves

Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire accueille en moyenne chaque jour 100 enfants répartis en deux services.

La commune a recours depuis 2 ans à une société de restauration collective pour la fourniture des repas. A la suite d'un nouvel appel d'offre c'est la société SHCB qui a été retenue pour une période de 2 ans.

La restauration et la surveillance pendant ce temps périscolaire sont assurés par du personnel communal.

Ce service de restauration s'effectue en "liaison froide". Les repas sont confectionnés dans la cuisine centrale de Saint-Quentin Fallavier, refroidis rapidement et livrés le lendemain au restaurant scolaire de Chuzelles où ils sont réchauffés selon un protocole bien défini.

Pour cette année scolaire le prix du repas reste inchangé et est fixé à 3.48€.

Vente de bureaux en bois de l'école élémentaire

Le changement de mobilier de l'école élémentaire se poursuit. Les enfants du CE1 disposent de nouveaux bureaux et de nouvelles chaises depuis la rentrée scolaire.

Nous proposons à la vente les anciens pupitres de cette classe. Les Chuzellois intéressés peuvent venir les retirer le samedi 27 octobre 2007, de 8h00 à 10h00, au préfabriqué près de la salle des Poletières, moyennant paiement par chèque bancaire établi à l'ordre du "Trésor Public "

Le prix du pupitre est fixé unitairement à 15 €. Le produit de cette vente sera affecté au budget communal et servira en priorité à l'école.

Description des pupitres :

Pupitres doubles, plateau en bois, sièges joints aux bureaux. Armatures en tube métallique vert.

Ce mobilier sera vendu en l'état.

DEGATS D'ORAGE

Le climat change-t-il ? Les périodes pluvieuses sont-elles dérégées ? Les pluies diluviennes que nous avons subies cet été compensent-elles le peu d'eau que nous avons eu l'hiver dernier ?

Si on remonte dans l'histoire, on constate que de tels épisodes ne sont pas exceptionnels. Par contre les dégâts occasionnés sont de plus en plus importants.



Outre le climat, la main de l'homme aussi influe sur notre environnement immédiat, accentuant les phénomènes naturels. Une urbanisation en nette progression avec une augmentation des surfaces imperméabilisées (création de trottoirs, toitures, terrasses, accès aux garages, élargissement de voies...), la disparition volontaire de certaines protections naturelles (haies, fossés, prairies, cultures appropriées aux terrains, disparition de l'humus de nos terres leur donnant un caractère d'éponge...) et une agriculture en pleine mutation, amplifient encore ces effets.

Aujourd'hui, posons-nous les bonnes questions :

- Avons-nous respecté le libre écoulement des eaux et maintenu des barrières naturelles (talus, fossés, engazonnement....) lors de l'aménagement de nos constructions et de leurs abords ?
- A-t-on tenu compte de la nature du terrain et de ses pentes naturelles ?
- Les murs de clôture permettent-ils le libre passage des eaux (barbacanes, ouvertures correctement dimensionnées....) ?
- Pourquoi, lors de chaque orage, découvrons-nous de telles coulées de terre, de boue dans nos fossés, sur nos voiries et dans les maisons ?



Dame nature ne nous pardonne pas nos erreurs, aussi respectons-la.

Tirons des leçons de cet été, pour trouver des solutions individuelles et collectives, en gardant en mémoire que nos choix et nos décisions ont des incidences sur le futur.

Matinée nettoyage

La matinée nettoyage initialement prévue le samedi 22 septembre 2007 est reportée au:

samedi 27 octobre 2007
place de la mairie à partir de 7h30

Les enfants des écoles accompagnés de leurs enseignants participeront à cette opération. Tous les chuzellois sont également invités et nous espérons que vous serez nombreux.

Recrutement de personnel communal

La commune recherche une personne disponible pour effectuer quelques heures de nettoyage dans les bâtiments communaux, en semaine et le samedi.

Vous pouvez déposer votre candidature au secrétariat de la mairie.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Coût de l'opération

📖	Bâtiment	48 445 €
📖	Mobilier intérieur DPC	17 136 €
📖	Livres	6 000 €
📖	Informatique et logiciel (Microbib)	8 444 €
	Total	80 025 €



Répartition suivant les différents lots

Entreprises

📖	Plâtrerie, peinture	PESENTI	13 813 €
📖	Electricité	CHUZELEC	6 998 €
📖	Plomberie	ARMA	8 566 €
📖	Carrelage	NIVEL	12 714 €
📖	Volets	GASPARINI	4 451 €
📖	Téléphonie	ST2I	325 €
📖	Divers (placard, extincteurs)		1 578 €
	TOTAL		48 445 €

Financement

📖	Subvention du Conseil Général	20 449 €
📖	Budget communal	59 576 €

Fonctionnement

La bibliothèque met à disposition 2500 documents répartis comme suit:

- ◆ 1220 documents en fond propre
- ◆ 980 documents en prêt longue durée (durée 3 ans, par la Bibliothèque départementale de l'Isère)
- ◆ 300 documents en prêt par le bibliobus de la Bibliothèque départementale de l'Isère (durée 6 mois)

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
DE CHUZELLES**

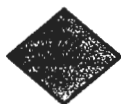


Tél : 04.74.57.78.13

**4, place des écoles
38200 Chuzelles**

bibliotheque-chuzelles@orange.fr

Elle fonctionne conjointement avec des bénévoles, du personnel communal et des élus.



INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

Consultance architecturale - C.A.P.V

Permanences gratuites de l'architecte conseil
du C.A.U.E. de l'Isère, Mme Sylviane PINHEDE

Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès (1^{er} étage)
30, avenue Général Leclerc
38200 VIENNE

Prendre rendez-vous au : 04-74-78-78-76

12 octobre 2007

26 octobre 2007

9 novembre 2007

23 novembre 2007

14 décembre 2007

AGEDEN

S'INFORMER SUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

«L'AGEDEN - Energies Renouvelables en Isère », fait partie du réseau des Espaces Information Energie (EIE) mis en place par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et par la Région Rhône-Alpes, pour fournir au grand public une information objective et de proximité sur la maîtrise des consommations d'énergie, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

L'enjeu est de taille puisque 50 % des consommations d'énergie (et donc des émissions de gaz à effet de serre) dépendent des actes quotidiens des particuliers.

Avec le soutien des collectivités territoriales (Région Rhône-Alpes, Conseil général de l'Isère) et de l'Etat (via l'ADEME), l'AGEDEN est à la disposition de tous les habitants du département de l'Isère pour leur apporter gratuitement des conseils pratiques sur les moyens de réduire leur facture énergétique tout en préservant l'environnement.

Un réseau national « Info>Energie »

L'AGEDEN fait partie d'un réseau de 11 structures en Région Rhône-Alpes et plus de 160 réparties sur l'ensemble du territoire national.

Cet effort de sensibilisation du grand public né du Programme National d'Amélioration de l'Efficacité Energétique adopté par le gouvernement en décembre 2000, et renforcé en 2003 par la Stratégie Nationale de Développement Durable, a pour objectif principal la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dont le CO₂ (les particuliers en sont les premiers responsables). En Région Rhône-Alpes, l'ADEME et le Conseil Régional s'appuient sur des associations à but non lucratif, ancrées dans la vie locale et spécialisées dans l'information et le conseil sur l'habitat, la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.

Informations pratiques / Contact

AGEDEN - Energies Renouvelables en Isère Le Trident - Bâtiment A

34 avenue de l'Europe 38 100 Grenoble Tél: 047623 53 50 - Fax: 04 76 23 53 51

Email: infoenergie@ageden.org - <http://www.ageden.org>

*(Virville, Saint Marcellin, Parc Naturel Régional du Vercors, Trièves - sur rdvs au 04.76.23.53.50)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Sur notre commune, la collecte est effectuée une fois par semaine par le prestataire ONYX.

	quantité d'ordures ménagères collectées sur la CAPV (tonnes)	quantité d'ordures ménagères par habitant^(*) (kg/hab/an)
2004	19679	304,8
2005	19469	301,5
2006	19658	304,5

^(*) On considère la population du dernier recensement complet de 1999, soit pour la CAPV : 64 564 habitants

◆ Si l'on compare par rapport à la quantité globale de déchets collectés en Pays Viennois

	total des déchets collectés sur la CAPV (tonnes)	ordures ménagères collectées sur la CAPV (tonnes)	part des ordures ménagères (%)
2004	36552	19679	53.8 %
2005	36113	19469	53.9 %
2006	37541	19658	52.4 %

Malgré le développement de la collecte sélective, la quantité d'ordures ménagères produite par habitant reste stable.

◆ Les ordures ménagères sont traitées de deux manières :

- L'incinération chez la société TREDI à Salaise suranne
- L'enfouissement au CET (centre d'enfouissement technique) de Saint Alban les Vignes

	quantité incinérée (tonne)	quantité incinérée (%)
2004	2849	16 %
2005	7455	38 %
2006	10403	53 %

En l'espace de trois ans la quantité d'ordures ménagères incinérée a été multipliée par 3,65. Cette tendance se poursuivra en 2007 et 2008 afin de répondre à la réglementation et d'augmenter la valorisation des déchets. En effet, l'incinération permet de produire de l'énergie.



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00

Bon à savoir

♦ **SMIC**

Depuis le 1^{er} juillet 2007:

- 8.44 € brut de l'heure

- montant mensuel brut: 1 280.07 €

♦ **RMI**

Depuis le 1^{er} janvier 2007 (par mois)

1 personne: 440.86 €

2 personnes: 661.29 €

3 personnes: 793.55 €

4 personnes: 925.81 €

Par enfant supplémentaire: 176.34 €

♦ **Plafond Sécurité sociale**

2 682 € par mois ou 32 184 € par an

♦ **coût de la construction**

Indice INSEE : 1385 au 1^{er} trimestre 2007

Moyenne des 4 derniers trimestres: 138.50

(+ 3.75 % sur 1 an)

♦ **Prix à la consommation**

1.16 % en juillet 2007

Agenda des manifestations

Septembre 2007

- 02 Tournoi Nicolas Baudoux - FCS
- 06 Inscription Gym volontaire
- 10 Inscription Ecole de musique
- 15 Forum des associations
- 16 Journée patrimoine - CHP
- 25 AG – Association des Parents d'Elèves

Octobre 2007

- 05 AG – Arts
- 07 AG – Sou des écoles
- 21 Coinche – Trait d'union

Novembre 2007

- 04 Repas – chorale "la clé des chants"
- 10 Journée détente – AFR
- 11 Commémoration
- 18 Boudin – ABC boules
- 25 Choucroute – Trait d'union

AG: Assemblée Générale

Inscription sur les listes électorales.

Pour pouvoir voter en 2008 il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2007. Les inscriptions peuvent se faire toute l'année aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Les personnes qui s'inscrivent doivent se munir de leur carte nationale d'identité et d'un justificatif récent de domicile (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer...).



INFOS ASSOCIATIONS

Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.

La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.



SAISON 2007-2008

C'est parti!

Tous les entrainements ont repris,
de l'école de foot (à partir de 5 ans) aux vétérans.....

**L'équipe féminine est à la recherche de nouvelles joueuses afin de
pouvoir inscrire l'équipe avant le 29 septembre.**

**A partir de 16 ans jusqu'à.....! Débutantes ou confirmées venez
faire un essai. Les entrainements ont lieu le mardi et le jeudi au
stade de Villette de Vienne à 19h30. Etirements, abdos, jeux avec
ballon et aussi parties de rigolade sont au programme.**

Venez nombreuses

Pour tous renseignements : Nicolas PLANAZ ☎ : 04-74-57-08-27

Chorale

"La Clé des Chants"

Après 2 mois de vacances nous avons retrouvé, le Jeudi 6 Septembre, le chemin de la salle des Poletières pour nos répétitions hebdomadaires. Nous serons présents le Samedi 15 Septembre au Forum des Associations qui se déroulera au Mille-Club.

Nous préparons une sortie détente culturelle le samedi 22 Septembre à Lyon ainsi qu'un concert à Serpaize le Vendredi 5 Octobre avec la Chorale « Tourn'sol » de Seyssuel et l'Harmonie de Seyssuel-Chuzelles.

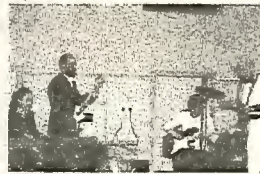
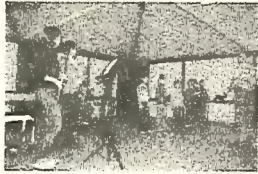
Nous avons également prévu pour cette rentrée un week-end répétition et détente les 6 et 7 Octobre à Dolomieu. Nous serons hébergés dans un cadre magnifique appartenant à la ville de Saint-Fons et géré par le Club Léo Lagrange. Le samedi après-midi et le Dimanche matin seront consacrés aux répétitions d'ensemble et de détail par pupitre, le Samedi soir et le Dimanche après-midi à la détente.

Si notre activité vous intéresse, n'hésitez plus à venir nous rejoindre, le jeudi de 20h15 à 22h00 aux Poletières.

**Concert à Serpaize le Vendredi 5 Octobre à 20h30
Avec la chorale « Tourn'sol » de Seyssuel et
L'Harmonie de Seyssuel-Chuzelles**



Ecole de musique SEYSSUEL-CHUZELLES



L'Ecole de Musique Seyssuel-Chuzelles reprendra ses activités dès la rentrée avec ses différentes classes de Solfège et d'instruments : piano classique, piano jazz, guitare, clarinette, flûte, saxophone et batterie, et les ateliers de pratiques collectives.

Les très jeunes enfants (à partir de 5 ans) sont les bienvenus pour leurs premiers pas en musique avec le maintien de l'éveil musical malgré le faible effectif de cette année.

Les cours sont le mercredi de 14 h 00 à 14 h 45 (à Seyssuel).

Le prochaine manifestation sera le concert de Noël 2007, samedi 15 décembre à la salle des fêtes de Seyssuel.

Les dates du concert de Printemps à Chuzelles et des auditions ne sont pas encore fixées.

Nous vous donnons trois rendez-vous pour les inscriptions 2007/2008 :

Lundi 10 septembre à Chuzelles, salle des Poletières à partir de 16 h 00

Mardi 11 septembre à Seyssuel, école de musique, à partir de 16 h 00

Samedi 15 septembre à Chuzelles, à l'occasion du forum des associations.

Reprise des cours prévues le 24 septembre 2007.

N'hésitez pas à nous retrouver sur notre blog

<http://www.seyssuelmusique.canalblog.com>

Musicalement votre

Cyrille SAVOI

Tel. : 06 08 66 10 31

Thierry HAMAIDE

Tel. : 04 74 31 75 36 - (après 20 h)

Murielle GAVIOT-BLANC

Tél. : 04 74 85 84 28 - 06 10 19 38 65

Anne LE GOUGUEC

Tel. : 04 74 57 92 63 - 06 76 68 44 08

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHUZELLOISE

ADULTES < REPRISE DES COURS
LE MARDI 11 SEPTEMBRE 2007

MARDI 8h 45 / 9h 45
10 h / 11 h
19 h 30 / 20 h 30

JEUDI 19 h / 20 h

ENFANTS (MIXTE) REPRISE DES COURS
LE MARDI 11 SEPTEMBRE 2007

MARDI 16 h 45 / 17 h 45 : MATERNELLE A PARTIR DE 4 ANS
Eveil Corporel – Jeux d'apprentissage ludique –
Découverte de l'équilibre – petit matériel

MARDI 18 h / 19 h : DE 6 A 9 ANS
Découverte de la Gymnastique Rythmique et Sportive

JEUDI 17 h 45 / 18 h 45 : DE 10 A 13 ANS
Découverte de la Gymnastique Rythmique et Sportive

**ATTENTION !!!!!!! LES COURS N'AURONT LIEU
QU'AVEC UN MINIMUM DE 10 ENFANTS INSCRITS
L'ASSOCIATION SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER
UN COURS PAR MANQUE DE PARTICIPANT**

INSCRIPTIONS LE MARDI 4 SEPTEMBRE 2007
DE 16 H 30 A 19 H AU MILLE CLUB DE CHUZELLES.

Montant de la COTISATION pour l'ANNEE 2007/2008

(1 séance d'essai gratuite)

ADULTES : 78 euros

ENFANTS : 74 euros

Tarif dégressif pour le 2^{ème} enfant : 68 euros

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ADHERENTS

Contact : 06.84.24.51.86



le **Sou des Ecoles**

remercie les parents

et toutes les personnes

qui nous soutiennent et participent à nos manifestations
tout au long de l'année scolaire,
et plus particulièrement ceux qui nous ont aidés
à organiser la **kermesse** de fin d'année.

Nous vous donnons rendez-vous au forum des associations
le samedi 15 septembre, puis à notre

assemblée générale

lundi 8 octobre à 20h30

salle des Poletières (ou 1000Club)



**L'Association de Parents d'Elèves
souhaite une bonne rentrée aux enfants**

et invite les parents à son

Assemblée Générale

Lundi 25 Septembre

à 20h30 Salle des Poletières